

Travailler à combattre et justifier les inégalités, ou l'instruction publique tiraillée entre deux critères de légitimité¹

Olivier Maulini
Université de Genève
Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

2012

L'idée de justice et celle de lutte contre les inégalités font partie des lieux communs du projet d'instruction publique. Pour Condorcet et l'Etat enseignant qu'il appelait de ses vœux, « l'inégalité d'instruction est une des principales sources de tyrannie », et l'ouverture des écoles, « la barrière la plus sûre contre tout pouvoir injuste ». Mais si les deux visées du *juste* et de l'*égal* peuvent certes se combiner, elles sont aussi en tension dans nos démocraties où les valeurs de liberté et de pluralisme posent régulièrement la question – jusque dans les classes et les pratiques ordinaires des enseignants – des « inégalités justes » et/ou des « indifférences injustes » à apprécier. Que peut-on dire, aujourd'hui, de la manière dont les pratiques éducatives expriment et envisagent cette tension ? Comment les enseignants et leur hiérarchie arbitrent-ils en réalité entre le projet affiché de réduire les écarts entre élèves et celui, souvent plus opaque, de justifier le succès des uns par le biais de l'échec des autres ?

Deux recherches en cours en Suisse Romande seront mises à contribution : l'une porte sur les pratiques pédagogiques ordinaires dans l'enseignement primaire, analysées sous l'angle de l'organisation du travail scolaire, en particulier de la tension entre différenciation interne ou externe aux situations didactiques ; l'autre s'intéresse au travail réel des directeurs d'établissement primaires et secondaires, entre autres à la manière dont ils pensent et installent des dispositifs plus ou moins flexibles de regroupement provisoire et/ou de sélection des élèves dans leurs écoles. Le matériau est composé d'observations menées en mode *shadowing* et d'entretiens d'auto-confrontation, analysés par le biais de la méthode d'induction croisée des régularités et des variations.

La contribution se concentrera sur la manière dont les enseignants et les cadres travaillent effectivement sur trois plans interdépendants : 1. Quand, et sur la base de quels critères, considèrent-ils juste de traiter les élèves inégalement (ou injuste de les traiter indifféremment) ? 2. Quand, et sur la base de quels critères, estiment-ils que leurs pratiques sont socialement légitimes (ou non) ? 3. Que pensent-ils et comment agissent-ils vis-à-vis des écarts éventuels entre ce qu'ils *estiment juste* et ce qu'ils *jugent estimable* socialement ?

Les résultats de l'analyse seront présentés sous la forme d'une liste de dilemmes vécus par les professionnels qui sont officiellement chargés de réduire, mais aussi de justifier les inégalités d'accès aux savoirs et à la formation. Ils seront discutés en lien avec les différentes théories de la justice prétendant définir de bonnes pratiques, mais en regard aussi de théories de la pratique proposant des modèles concurrents de rationalisation et de légitimation de l'action, dans lesquels le souci d'être juste n'est de loin pas le seul régulateur possible du travail pédagogique.

¹ Projet de communication au Congrès de la Société suisse de recherche en éducation, Université de Bâle, 2012.

Mots-clés / Keywords

Justice, égalité, travail scolaire, rationalisation.

Références bibliographiques

- Condorcet, Nicolas de (1791/1993) : *Cinq mémoires sur l'instruction publique*. Paris : Flammarion.
Dubet, François (2010) : *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*. Paris : Seuil.
Gather Thurler, Monica & Maulini, Olivier (2007). *L'organisation du travail scolaire. Enjeu caché des réformes ?* Québec : Presses de l'Université du Québec.